

• Mai 2017

OBSERVATOIRE DE LA PRODUCTION DE MIEL ET GELEE ROYALE

Cette synthèse présente les résultats de l'étude menée par le cabinet Agrex Consulting pour FranceAgriMer.

Objectifs et méthode

Conformément à la demande formulée par FranceAgriMer, cette étude a pour objectif d'évaluer le volume de production de miel et de gelée royale en 2016, aux échelles nationale et régionale.

Pour ce faire, un questionnaire a été élaboré, ciblant prioritairement les apiculteurs détenant plus de 50 ruches¹. Trois supports de collecte ont été mobilisés : une enquête en ligne, une enquête postale et une relance téléphonique ciblée sur les plus de 150 ruches.

Ainsi, la production française de miel et de gelée royale est évaluée annuellement depuis 2014. Les données ainsi obtenues ont ensuite été retraitées à l'aide de différentes méthodes statistiques.

Représentativité des répondants par rapport à la base de déclaration de la DGAL et au volume de miel produit en 2016

Nombre de ruches	Représentativité rép./extraction DGAL 2016	Répartition volume 2016
Moins de 50	2,5%	25,0%
50 à 149	8,5%	11,6%
150 à 399	12,3%	28,1%
Plus de 400	14,9%	35,3%
Total	3,1%	100%
Dont >de 50	10,7%	75%

Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale FranceAgriMer 2017

Les enquêtes ont permis de recueillir les réponses de 1 431 apiculteurs, soit 3,1 % des

¹ Les ruches détenues à des fins éducatives et de politiques RSE des entreprises sont exclues du champ de l'étude.

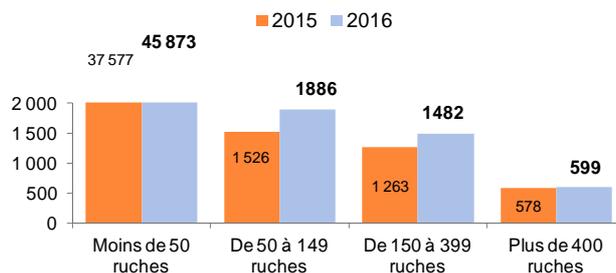
apiculteurs déclarants recensés dans la base de la DGAL en 2016.

Principaux résultats

Le nombre total d'apiculteurs augmente en 2016

En 2016, et pour la deuxième année consécutive, l'Observatoire a permis de mettre en évidence une augmentation du nombre d'apiculteurs. Ils étaient 40 944 en 2015 contre **49 840 apiculteurs en 2016**, soit une augmentation d'environ 22 %, liée en partie à un accroissement du nombre de déclarants auprès de la DGAL. Si l'on dispose d'un effectif plus conséquent, la **proportion d'apiculteurs disposant de moins de 50 ruches** reste identique à celle de 2015 sur l'ensemble des apiculteurs français, soit **92 %**. Cette catégorie regroupe principalement des apiculteurs de loisir mais également des agriculteurs disposant d'un atelier d'apiculture en tant que complément à une autre activité.

Nombre d'apiculteurs en France Métropolitaine en 2015 et 2016

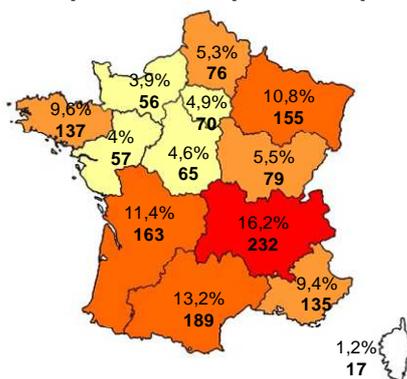


Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale FranceAgriMer 2017

Le taux de pluriactifs parmi les apiculteurs diminue dans le temps et au fur-et-à-mesure que la taille de l'exploitation augmente : un apiculteur disposant de plus de 400 ruches est un apiculteur à temps complet dans la quasi-totalité des cas. En revanche, à **taille égale d'exploitation, le nombre d'apiculteurs à temps complet est plus important parmi les producteurs de gelée**

royale, produit nécessitant plus d'intervention sur le rucher.

Nombre d'apiculteurs répondants par région



Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale FranceAgriMer 2017

La population d'apiculteurs se concentre essentiellement dans les grandes régions du Sud de la France, avec en tête **Auvergne-Rhône-Alpes**, suivi de l'Occitanie et de la Nouvelle-Aquitaine. Dans la partie Nord, c'est le Grand-Est qui se détache.

Un taux de remise en production en baisse

Tout comme le nombre d'apiculteurs déclarants, celui des ruches mises à l'hivernage a également augmenté de **10 %** entre 2014/2015 et 2015/2016, pour atteindre **1 316 570 ruches pendant la période hivernale**. L'accroissement du nombre de ruches mises en production au printemps entre 2015 et 2016 est moins marqué, avec **+6 %**. On dénombre, au printemps 2016, **978 571 ruches en production**. Cet écart s'explique par un **taux de remise en production de 72 %**, soit 2 points de moins qu'en 2015. Ce taux prend en compte la mortalité des colonies pendant l'hiver, les colonies faibles et les non valeurs (colonies estimées comme étant improductives par les apiculteurs et non remises en production dès le début du printemps). Chez les apiculteurs possédant moins de 50 ruches ce taux remonte à 80 %, alors qu'il est de 71 % pour ceux ayant plus de 50 ruches. Pour ces derniers l'apiculture représente souvent un revenu non négligeable, c'est pourquoi ils ne remettent en production que les ruches dont ils sont sûrs d'obtenir une récolte.

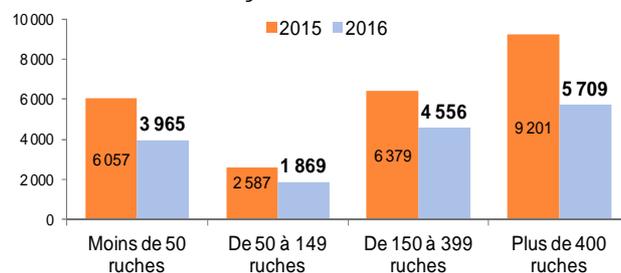
2016, année exceptionnelle par sa faible production de miel

Alors que 2015 redonnait un peu d'espoir aux apiculteurs après plusieurs années difficiles, 2016 s'annonce comme l'une des plus mauvaises saisons. En 2015, la récolte de miel s'élevait à 24 224 tonnes. En **2016**, ce nombre atteint **16 099 tonnes**, soit un recul sur le volume produit de **33,5 %**. Les conditions météorologiques

défavorables tout au long de la saison sur l'ensemble de la France sont les principales responsables, les pluies printanières pendant certaines floraisons et les sécheresses estivales ont rendu difficile la collecte de pollen et de nectar par les abeilles. A cela se sont ajoutés d'autres facteurs comme un taux de mortalité élevé dans certaines zones ou une pression plus importante sur les ruchers de *Vespa velutina* en région Bretagne.

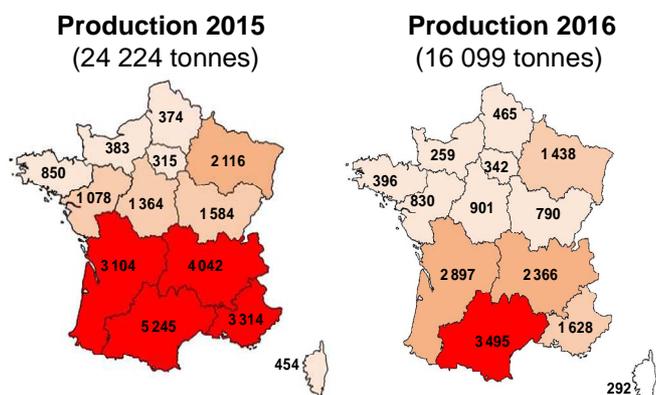
La production de miel est réalisée en grande partie par des apiculteurs possédant plus de 50 ruches (75,4 % du volume en 2016). Ainsi, les apiculteurs avec plus de 400 ruches ont produit près de 35 % du volume, ceux ayant entre 150 et 400 ruches 28 %, et les apiculteurs ayant entre 50 et 150 ruches 12 % du volume.

Production française de miel en 2015 et 2016



Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale FranceAgriMer 2017

Répartition de la production de miel par région en 2015 et 2016



Sources : Observatoire de la production de miel et gelée royale FranceAgriMer 2017

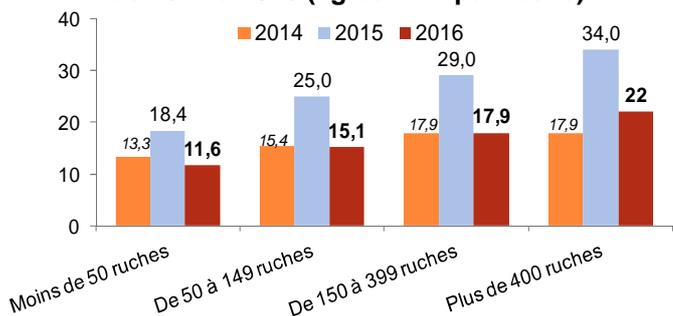
La production de miel est concentrée dans la moitié Sud du pays. En 2016, la principale région productrice de miel est l'**Occitanie avec 3 495 tonnes** (22 % de la production nationale).

Le miel certifié biologique représente environ 12 % du total du volume de miel produit en 2016. Ce type de miel est presque exclusivement produit par des apiculteurs professionnels, les apiculteurs de loisir ne souhaitant en général pas s'acquitter du montant de la certification.

Le rendement moyen en miel a diminué de 24 % entre 2010 et 2016

Le rendement moyen national chute à **15,6 kg de miel produit/ruche en 2016**, contre 26,3 kg/ruche en 2015. Ce rendement n'augmente pas forcément avec la hausse de la taille du cheptel, comme noté en 2015. Ce constat démontre que l'année 2016 fût très compliquée pour l'ensemble des catégories d'apiculteurs. Le rendement moyen par ruche de miel biologique redescend à un de ses plus bas niveaux depuis le début de la décennie.

Evolution du rendement moyen annuel de 2014 à 2016 (kg de miel par ruche)

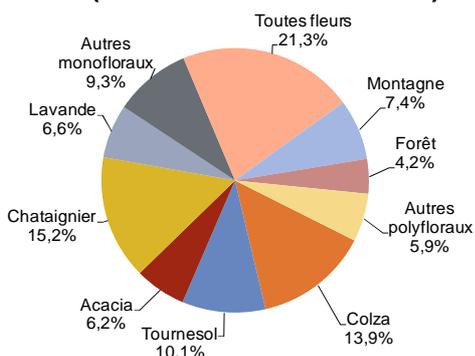


Sources : Observatoire de la production de miel et gelée royale FranceAgriMer 2017

Les miels d'acacia et de forêt en net recul en 2016

Le miel toutes fleurs reste la miellée la plus importante en France métropolitaine avec 21 % du volume produit. Il est suivi par le miel de châtaignier (15 %), de colza (14 %) qui a pu bénéficier de meilleures conditions pendant sa floraison dans certaines régions, et du tournesol (10 %). La position du miel de châtaignier est trompeuse car le rendement par ruche en production est en recul de 4,6 kg/ruche en moyenne. Enfin la récolte de miel d'acacia, seconde miellée en volume en 2015, a été très sensible aux phénomènes météorologiques (6 % des volumes en 2016)

Production par miellée (Total 2016 : 16 099 tonnes)



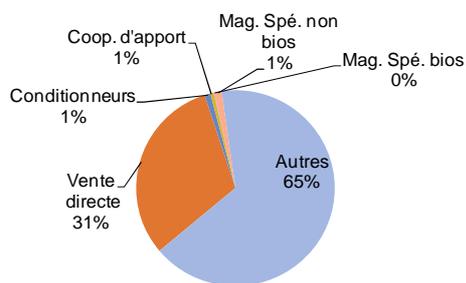
Sources : Observatoire de la production de miel et gelée royale FranceAgriMer 2017

Les apiculteurs conditionnent plus de la moitié de leur production

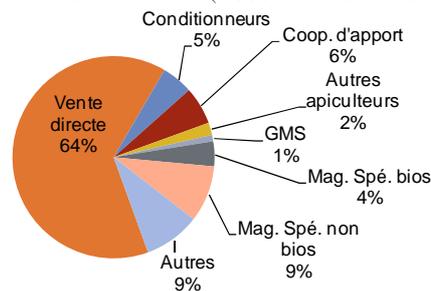
En 2016, **58 % des 16 099 tonnes de miel produites ont été conditionnés en pot par les apiculteurs** (contre 63 % en 2015). Une baisse liée aux pratiques d'apiculteurs ayant plus de 50 ruches. Jusqu'en 2015, le marché du vrac était profitable, ce qui a poussé les apiculteurs professionnels à vendre en fus (la mise en pot exige plus de main d'œuvre). Une tendance qui pourrait s'inverser, car le miel en vrac s'est écoulé difficilement en 2016 malgré la faible récolte.

Circuit de commercialisation du miel par taille d'exploitation

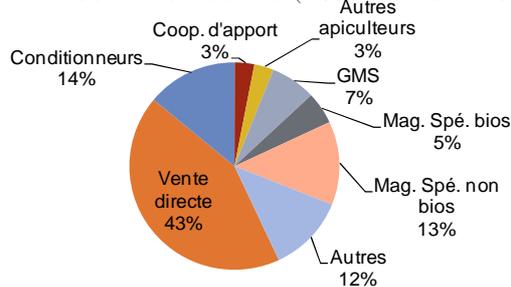
MOINS DE 50 RUCHES (3 965 TONNES EN 2016)



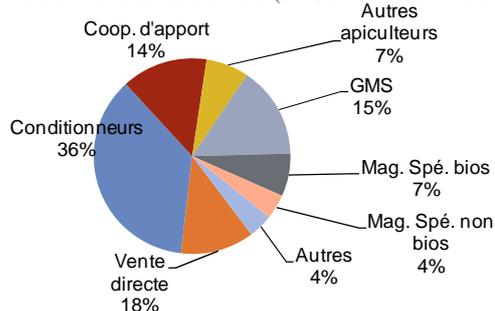
DE 50 À 150 RUCHES (1 869 TONNES EN 2016)



DE 150 À 400 RUCHES (4 556 TONNES EN 2016)



PLUS DE 400 RUCHES (5 709 TONNES EN 2016)



Sources : Observatoire de la production de miel et gelée royale FranceAgriMer 2017

Les **circuits de commercialisation du miel** varient selon la taille de l'exploitation apicole.

Pour les apiculteurs avec moins de 50 ruches, la catégorie « Autres » représente l'essentiel des débouchés commerciaux avec 65 % des volumes produits. Cette catégorie est surtout concernée par l'autoconsommation (notamment chez les moins de 10 ruches).

Le reste des volumes est presque totalement écoulé via la vente directe aux particuliers (39 %). La part du volume de miel écoulé vers la catégorie « Autres » (autoconsommation) diminue au fur-et-à-mesure que la taille de l'exploitation augmente : de 9 % du volume vendu pour les apiculteurs disposant de 50 à 149 ruches, elle ne représente plus que 4 % pour les exploitations de plus de 400 ruches. Il en va de même pour la vente directe aux particuliers qui passe de 64 % des volumes pour les structures ayant entre 50 et 149 ruches à 18 % pour celles ayant plus de 400 ruches. Inversement, la part de la production vendue en vrac à des conditionneurs et des coopératives d'apport augmente avec la taille de l'exploitation : de 5 % pour les exploitations de 50 à 149 ruches, elle passe à 14 % pour les exploitations de 150 à 399 ruches et à 36 % pour les plus de 400 ruches.

La production de gelée royale atteint 2 870 kg en 2016

La **production de gelée royale française** a par contre augmenté en un an (+17 %) pour atteindre **2 870 kg en 2016**. Le rendement est très variable : de 0,52 kg/ruche en moyenne pour les producteurs non-adhérents au GPGR (Groupement des producteurs de gelée royale) à 0,76 kg/ruche en moyenne pour les producteurs adhérents, souvent professionnels, au GPGR. Près de 40 % des volumes produits en France est certifiée Agriculture Biologique.

La diversification de l'activité apicole concerne surtout les apiculteurs à plein temps

Les apiculteurs développent habituellement une activité d'élevage (production d'essaims et/ou de reines) dans le but d'accroître leur cheptel ou de compenser les pertes hivernales. Certains d'entre eux **commercialisent** leur surplus: (3 % pour les apiculteurs de moins de 50 ruches, 16 % pour les plus de 50 ruches. La **pollinisation** de cultures fruitières et céréalières principalement, constitue

une autre activité considérée comme plus rémunératrice

Elle permet de diversifier l'activité de l'apiculteur: 4 % d'entre eux ont moins de 50 ruches et 17,5% des apiculteurs disposent de plus de 50 ruches. De plus, 1,6 % des apiculteurs avec moins de 50 ruches et 25,5 % des apiculteurs avec plus de 50 ruches commercialisent des produits transformés à base de miel. Parmi les apiculteurs produisant de la gelée royale, 10 % commercialisent des produits transformés à base de gelée royale.

La propolis, la cire et/ou le pollen sont essentiellement commercialisés par des apiculteurs de plus de 50 ruches (52 % en hausse par rapport à 2015). Ceux disposant de moins de 50 ruches sont moins présents (14 %, à la baisse par rapport à 2015) car ces productions demandent plus de manipulations.

Commercialisation d'autres produits de la ruche en 2016

Apiculteurs commercialisant d'autres produits de la ruche	Part moyenne 2016	2016 Part des apiculteurs avec moins de 50 ruches	2016 Part des apiculteurs avec plus de 50 ruches
Cire	15,6%	9,3%	30,7%
Pollen	9,8%	2,8%	26,9%
Propolis	10,9%	5,3%	24,3%

Sources : Observatoire de la production de miel et gelée royale FranceAgriMer 2017

La filière apicole dans son ensemble souhaite maintenir une dynamique positive

60 % des apiculteurs de moins de 50 ruches et 45 % des apiculteurs de plus de 50 ruches souhaitent conserver le même nombre de ruches dans le futur. Ils sont respectivement 32 % (des moins de 50 ruches) et 44 % (des plus de 50 ruches) à vouloir augmenter leur cheptel. Parmi les apiculteurs désirant augmenter la taille de leur rucher, ces derniers possèdent en moyenne 76 ruches et prévoient d'accroître ce nombre de 50 ruches à terme.

Bien que le volume de miel produit en 2016 soit en net recul par rapport à 2015, ces chiffres laissent entrevoir une volonté de l'ensemble des apiculteurs à maintenir la filière apicole sur une dynamique positive.

A contribué à ce numéro : unité Filières spécialisées / service Marchés et études des filières

Renseignements : julie.barat@franceagrimer.fr